

Sujet : [INTERNET] Contrat territorial du Loir 2023-2028

De : > i@orange.fr>

Date : 03/12/2023 à 16:55

Pour : ddt-seb-consultation-du-public@loir-et-cher.gouv.fr

Bonjour,

Voici mes remarques sur le dossier en objet de ce mail :

Continuité écologique :

Ce contrat manque d'ambition, avec une impression de déjà lu notamment sur la continuité écologique où rien ou presque n'a été fait sur les ouvrages lors du 1^{er} contrat. Il est proposé aujourd'hui des études et des travaux sur un nombre conséquent de sites, à réaliser en 5 ans. Même si les choix se portent prioritairement sur les ouvrages des collectivités ou ceux des propriétaires volontaires, c'est oublier que les riverains seront quasi-systématiquement opposés à ces démantèlements et que les élus doivent être prêts à résister. La liste d'ouvrages proposés semble peu réaliste.

Qualité de l'eau :

Sur le secteur du contrat, l'agriculture est la principale cause de dégradation de la qualité de l'eau (nitrates et pesticides). Lors du 1^{er} contrat, une plateforme technique expérimentale a été créée, sur la commune de Danzé, par des agriculteurs, Axereal et des élus pour tester de nouvelles techniques. Et c'est seulement maintenant, 3 ans après la fin du 1^{er} contrat que l'on parle d'en faire le bilan. On propose également de faire un diagnostic des 814 exploitations agricoles du secteur ! On présente des cartes du drainage, du ruissellement, de l'infiltration, des types d'exploitation agricole, des pesticides déclassants....Et on parle encore de faire des études....Dans combien d'années passera-t'on à l'action ?

Les actions immédiates proposées sur le volet agricole sont toujours les mêmes : planter des haies, créer des ripisylves, aménager des abreuvoirs et des clôtures....Est-ce encore aux collectivités, donc aux citoyens, de financer même partiellement ce type d'actions ?

Rien n'est dit sur les PFAS, notamment sur le Boulon, où des teneurs très élevées ont été trouvées. Ce contrat pourrait être l'occasion de faire des recherches sur leur provenance.

Quantité d'eau :

Il est très peu question du volet quantitatif de la ressource. C'est plutôt dans ce domaine que l'aide aux agriculteurs devrait se positionner : comment les aider à économiser l'eau, adapter leur culture et changer leurs pratiques.

Je vous en souhaite bonne réception,

citoyenne de vendôme